

**PROCES VERBAL**  
**Commune de Moulins-en-Bessin**  
**Département du Calvados**

Séance du 03/03/2025  
Date de la Convocation : 24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la salle de conseil - 1040 Rue de Creully, Martragny à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

**Présents** : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE (Adjoint au Maire), Jean-Daniel LECOURT (Adjoint au Maire), Olivier CHAUVIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Noémie LECOMTE, Patricia LAURENT, Patrice RENAUD, Nicolas SOYEZ (Conseillers).

**Absents excusés** : Jean-François COLLIN (pouvoir à Alain DAIREAUX), Josette GUILBERT, Séverine LENOEL (pouvoir à Patrice RENAUD), Grace RUFIN (pouvoir à Jean-Daniel LECOURT)

**Absente** : Catherine MICHEL

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Monsieur Alain DAIREAUX est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Lundi 3 mars 2025 à 19 heures 30

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025
2. Approbation du Compte de Gestion 2024 pour le budget communal
3. Approbation du Compte de Gestion 2024 pour le budget assainissement
4. Approbation du Compte Administratif 2024 pour le budget communal
5. Approbation du Compte Administratif 2024 pour le budget assainissement
6. Affectation des résultats du budget communal
7. Affectation des résultats du budget assainissement

8. Taxes communales 2025
9. Approbation du Budget Primitif 2025 communal
10. Approbation du Budget Primitif 2025 assainissement
11. Prévoyance et mutuelle des agents : proposition pour avis du CST du Centre de Gestion
12. Loyer et bail pour le logement communal
13. Travaux de voirie : Marché VRD Services 2022-2025 : Programme 2025
14. Vente de terrains : Coulombs
15. Autorisation de signatures pour vente de terrain.
16. Autorisation de signature acte notarié pour rétrocession des voies et espaces communs pour le lotissement Impasse Beethoven
17. Adressage Hameau Saint Léger - Martragny
18. Questions et informations diverses.

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du Lundi 20 janvier 2025

A 13 VOIX POUR

est approuvé par les conseillers municipaux.

2 - Approbation du Compte de Gestion 2024 pour le budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D. 2343-10 ;

Madame la Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Adopte le compte de gestion 2024 pour le budget communal

3 - Approbation du Compte de Gestion 2024 pour le budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D. 2343-10 ;

Madame la Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Adopte le compte de gestion 2024 pour le budget assainissement

4 - Approbation du Compte Administratif 2024 pour le budget communal

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2024-09 du Conseil Municipal de la commune de Moulins-en-Bessin en date du 19 février 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de cet exercice.

Section de fonctionnement :

Dépenses :	422 966.29 €
Recettes :	495 222.42 €
Laissant ainsi un excédent de :	72 256.13 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	144 858.52 €
Laisse apparaitre un résultat de clôture de l'exercice 2024 de :	217 114.65 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 165 556.11 €
Recettes :	-1 195 391.29 €
Laissant ainsi un excédent de :	29 835.18 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	- 297 690.43 €
Laisse apparaitre un résultat de clôture de l'exercice 2024 de :	- 267 855.25 €

Soit un résultat de clôture 2024 Fonctionnement et Investissement - 50 740.60 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hervé GUIMBRETIERE,

Madame la Maire ayant quitté la salle, Monsieur Hervé GUIMBRETIERE prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

Adopte le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget communal, comme ci-dessus.

## 5 - Approbation du Compte Administratif 2024 pour le budget assainissement

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2024-11 du Conseil Municipal de la commune de Moulins-en-Bessin en date du 19 février 2024 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2024 ;

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget assainissement de cet exercice.

### Section de fonctionnement :

Dépenses :	49 991.06 €
Recettes :	241 856.14 €

Laissant ainsi un excédent de :	191 865.08 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	13 575.66 €
Laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2024 de :	205 440.74 €

### Section d'investissement :

Dépenses :	184 581.70 €
Recettes :	26 846.87 €

Laissant ainsi un déficit de :	-157 734.83 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	16 391.01 €
Laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2024 de :	-141 343.82 €

Soit un résultat de clôture 2024 Fonctionnement et Investissement 64 096.92 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hervé GUIMBRETIERE,

Madame la Maire ayant quitté la salle Monsieur Hervé GUIMBRETIERE prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

A 12 VOIX POUR

Adopte le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget assainissement, comme ci-dessus.

## 6 - Affectation des résultats du budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le Compte Administratif présente :

### En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2023 :	144 858.52 €
---	--------------

. Un résultat positif pour l'exercice 2024 :	72 256.13 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024	217 114.65 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2023 :	- 297 690.43 €
. Un résultat de clôture de l'exercice 2024 :	29 835.18 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 :	- 267 855.25 €
. Un solde des restes à réaliser 2024 :	151 886.80 €
Soit un besoin de financement de	115 968.45 €

Décide d'affecter au budget 2025 l'excédent de fonctionnement de 2024 de 217 114.65 € en :

- Affectation de réserves (recettes d'investissement), à l'article 1068 la somme de 115 968.45 €
- Report de fonctionnement (recettes de fonctionnement), à l'article 002 la somme de 101 146.20 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Adopte l'affectation des résultats du compte administratif du budget communal.

7 - Affectation des résultats du budget assainissement
--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2023 :	13 575.66 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2024 :	191 865.08 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 :	205 440.74 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2023 :	16 391.01 €
. Un résultat de clôture de l'exercice 2024 :	-157 734.83 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 :	- 141 343.82 €
. Un solde des restes à réaliser 2024 :	0 €
Soit un besoin de financement de :	141 343.82 €

Décide d'affecter au budget 2025 l'excédent de fonctionnement de 2024 de 205 440.74 € en :

- Affectation de réserves (recettes d'investissement), à l'article 1068 la somme de 141 343.82 €
- Report de fonctionnement (recettes de fonctionnement), à l'article 002 la somme de 64 096.92 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Adopte l'affectation des résultats du compte administratif du budget assainissement.

8 - Taxes communales 2025
---------------------------

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux communaux 2025.

Conformément aux tableaux de lissage, les taux communaux pour l'année 2025 se déclinent de la façon suivante :

	Taxe d'habitation (%) *		Foncier bâti (%) **		Foncier non bâti (%)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Coulombs	4.30	4.37	27.70	27.78	10.29	10.63
Cully	4.80	4.81	28.46	28.39	12.64	12.51
Martragny	4.94	4.93	28.49	28.41	12,04	12,03
Rucqueville	6.11	5.95	29.42	29.15	13.43	13.15

\*Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : le lissage de la taxe d'habitation ayant été interrompu pendant 3 ans de 2020 à 2022 la dernière année de lissage sera donc reportée d'autant soit de 2029 à 2032.

\*\*Depuis 2022, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10% pour le Calvados.

Par conséquent, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes communales 2024 au bout de la treizième année comme suit :

Taxe habitation pour les résidences secondaires	4.85 %
Foncier bâti	28.28 %
Foncier non bâti	12.03 %

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Vote les taux des taxes communales pour l'année 2025 comme précisés dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Alain DAIREAUX demande s'il y a une obligation de voter les taux tous les ans malgré le tableau de lissage établi lors de la création de la commune nouvelle. Madame la maire indique que les taux communaux doivent être votés tous les ans.

## 9 - Approbation du Budget Primitif 2025 communal

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE expose le contenu des propositions budgétaires 2025 :

### Section de fonctionnement

Dépenses en euros :	513 209.00 €
Recettes en euros :	556 646.20 €

### Section d'investissement

Dépenses en euros :	523 220.14 €
Recettes en euros :	523 220.14 €

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE indique que le budget doit être sincère et véritable. Il est en suréquilibre de 43 437.20 € (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement).

Le conseil municipal peut autoriser Madame la Maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (sauf dépenses de personnel) à hauteur de 7.5% maximum.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Adopte le budget primitif communal 2025 et autorise Madame la Maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (sauf dépenses de personnel) à hauteur de 7.5% maximum.

## 10 - Approbation du Budget Primitif 2025 assainissement

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE expose le contenu des propositions budgétaires 2025 :

### Section de fonctionnement

Dépenses en euros :	126 096.92 €
---------------------	--------------

Recettes en euros : 126 096.92 €

### Section d'investissement

Dépenses en euros : 222 343.82 €

Recettes en euros : 222 343.82 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Adopte le budget primitif 2025 pour l'assainissement

#### 11 – Prévoyance et mutuelle des agents : proposition pour avis du CST du Centre de Gestion

Madame la Maire rappelle l'obligation de participation financière à hauteur d'au moins 20% du montant de référence fixé par l'article 2 du décret n°2022 du 20 avril 2022 (7€) pour la protection sociale complémentaire « prévoyance » à compter du 1 janvier 2025 et l'obligation de participation financière à hauteur d'au moins 50 % du montant de référence fixé par l'article 6 du décret n°2022 du 20 avril 2022 (15€) pour la protection sociale complémentaire « santé » à compter du 1 janvier 2026.

Suite à la commission Finances qui s'est réunie le 19 février 2025 Madame la Maire propose que la commune de Moulins en Bessin :

- Adhère à la convention de participation du centre de gestion du Calvados,
- Participe à hauteur de 13 € par agent et par mois pour la prévoyance,
- Participe à hauteur de 20 € par agent et par mois pour la mutuelle.

Cette proposition sera transmise pour avis au Comité Social et Territorial (CST) du centre de gestion 14.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Accepte cette proposition qui sera transmise au Comité Social Territorial du centre de gestion 14.

#### 12 – Loyer et bail pour le logement communal

La commission finances réunie le 19 février 2025 et la commission cadre de vie réunie le 24 février 2025 ont émis un avis favorable à la proposition de Madame la Maire concernant le contrat de location du logement communal situé au 1044 Rue de Creully -Martragny 14740 Moulins en Bessin.

Madame la Maire propose un loyer mensuel de 500 € et une provision mensuelle sur charges de 60 € et demande l'autorisation de signer le contrat de location.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Accepte la proposition d'un loyer mensuel de 500 € et une provision sur charges de 60 €

Autorise Madame la Maire à signer le contrat de location.

'La location commencera le 1 avril 2025. Monsieur Alain DAIREAUX précise que les 60 € de provisions de charges concernent uniquement le chauffage à pellets. La répartition est la suivante 1/3 pour le logement et 2/3 pour la commune.

#### 13 – Travaux de voirie : Marché VRD Services 2022-2025 : Programme 2025

Madame la Maire fait lecture du programme de travaux de voirie 2025 proposé par VRD Services. La commission urbanisme qui s'est réunie le 3 février 2025 propose de retenir dans l'ordre :

- 1) Martragny : la gestion pluviale Rue des Sources : 30 337.00 HT  
la reprise d'un regard 50\*50 rue de l'Abbaye : 1 473.00 HT
- 2) Rucqueville : la réfection partielle du trottoir Rue de l'église : 2242.00 HT
- 3) Cully : la reprise caniveau Rue de Québec : 6 222.50 HT  
la gestion pluviale (partie 1) rue de Verdun : 5 043.80 HT

Madame la Maire demande l'autorisation de signer les bons de commande et tous documents concernant les travaux de voirie 2025 dans le cadre du marché voirie 2022-2025.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer les bons de commande et tous documents concernant les travaux de voirie 2025 dans le cadre du marché voirie 2022-2025.

#### 14 – Vente de terrains : Coulombs

Pour donner suite à la délibération N°2022-52 du 20 Juin 2022 autorisant le bornage et la division de la parcelle de Coulombs, nous avons sollicité l'étude de Maître PEAN pour faire une estimation de ce bien. Sur son conseil, il a été proposé par la commission urbanisme, réunie le 3 février 2025, de ne faire qu'une seule parcelle.

Madame la Maire propose de mettre en vente ce terrain :

- Parcelle cadastrée 186 ZD N°116-117 Les Hauts Jardins à Coulombs pour une contenance de 11a 09ca.

Au prix de 130 000 € Net vendeur comme vu lors de la réunion de travail du 27 février 2025. A noter que ce terrain sera vendu non viabilisé. Tous les réseaux sont à proximité et, pour information, le coût de viabilisation s'élève entre 5000€ et 10000€ environ. Les acheteurs auront aussi à leur charge de paiement de la PFAC (coût du branchement à l'assainissement collectif).

Selon la décision du Conseil Municipal, celui-ci :

- autorise, le cas échéant, Madame la Maire à négocier jusqu'à hauteur de 10 %,
- autorise Madame la Maire à mettre en vente ce bien.

Une discussion s'engage sur le montant net vendeur. Madame Patricia LAURENT indique qu'il serait judicieux de mettre un prix de vente inférieur à 130 000€.

Il est proposé par les membres du conseil municipal de fixer le montant de vente à 129 000€ et de négocier ce prix jusqu'à hauteur de 6%.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à mettre ce bien en vente au prix de 129 000 € net vendeur  
Autorise Madame la Maire à négocier jusqu'à hauteur de 6 %

Monsieur Olivier CHAUVIN demande comment sera géré l'entretien entre la clôture et le bassin. Monsieur Jean-Daniel Lecourt précise qu'une tondeuse a largement la place pour passer.

15 – Autorisation de signatures pour vente de terrain

Madame la Maire demande l'autorisation de signer tous documents se référant à la vente de biens communaux. Ces ventes auront fait l'objet d'une délibération indiquant le lieu, la parcelle cadastrée et le prix net vendeur.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer tous documents se référant à la vente de biens communaux qui auront fait l'objet d'une délibération indiquant le lieu, la parcelle et le prix net vendeur.

16 – Autorisation de signature acte notarié pour rétrocession des voies et espaces communs pour le lotissement Impasse Beethoven

La délibération N° 2024-15 du 19 février 2024 autorisait Madame la Maire à signer la convention de rétrocession des voies et des espaces communs pour le lotissement Impasse Beethoven.

Madame la Maire demande l'autorisation de signer l'acte notarié concernant cette rétrocession.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié concernant la rétrocession des voies et espaces communs pour le lotissement Impasse Beethoven.

17 – Adressage Hameau Saint Léger - Martragny

Au vu de la déclaration préalable N° DP 014 406 20 U0019 permettant la division de la parcelle en 3 lots à bâtir à Martragny Hameau Saint Léger, il convient de nommer l'impasse et de numéroter les lots.

Madame la Maire propose :

- De nommer l'impasse : Impasse Saint Léger,
- D'attribuer le N° 1 pour la parcelle A 0749 et le N°2 pour la parcelle cadastrée A 0745,
- De conserver le N° 44 Route Hameau Saint Léger pour la parcelle A 0750.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 13 VOIX POUR

- Accepte la nomination : Impasse Saint Léger
- Décide d'attribuer le N° 1 pour la parcelle A 0749 et le N°2 pour la parcelle cadastrée A 0745
- Décide de conserver le N° 44 Route Hameau Saint Léger pour la parcelle A 0750

18 - Questions et informations diverses
---

- À la suite des multiples coups de vent, un couvreur est intervenu sur l'église de Coulombs pour une révision et le remplacement des ardoises. Il interviendra prochainement sur l'église de Cully et l'ancienne mairie ainsi que sur les églises de Rucqueville et Martragny.
- Publication de l'arrêté municipal règlementant les mesures de propreté, de salubrité des espaces ouverts au public et l'entretien des trottoirs l'élagage ou l'abattage d'arbres et de haies sur la commune de Moulins en Bessin. Cet arrêté a été vu en commission cadre de vie du 24 février 2025.  
Monsieur Nicolas SOYEZ n'est pas d'accord avec cet arrêté, notamment sur l'entretien des trottoirs. Monsieur Alain DAIREAUX mentionne qu'il faudra travailler sur la mise en place d'un registre pour les personnes qui ne pourront pas effectuer le nettoyage.
- Une journée « portes ouvertes » pour la visite des locaux de la mairie et du logement sera organisée le samedi 22 mars 2025 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- La mairie sera fermée le lundi 28 avril 2025 pour une formation Urbanisme des agents.
- Il a été proposé de faire don de la pompe incendie de Rucqueville à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados. Elle sera entreposée au musée des sapeurs-pompiers de l'Orne.

Madame la Maire rappelle les dates des prochaines commissions :

- Commission Urbanisme, travaux, aménagements élargis au conseil municipal : (PLUI) 14 avril 2025 à 18 h 30
- Commission Cohésion sociale et finances : 24 mars 2025 à 18 h30
- Commission Cadre de vie, patrimoine, environnement : (cimetière) 5 mai 2025 à 18 h30
- C.C.I.D : lundi 31 mars 2025 à 18 h 00

La prochaine réunion de travail aura lieu le jeudi 24 avril 2025 à 18h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 28 avril 2025 à 19h30.

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la commune de Moulins en Bessin, dans la catégorie Procès-verbaux des conseils municipaux : <http://www.moulins-en-bessin.fr/category/proces-verbaux/>

Fin de séance à 21h07

Secrétaire de séance  
Alain DAIREAUX

Madame la Maire,  
Véronique GAUMERD



*[Handwritten signatures in blue and black ink]*

*P. Roufin*  
*P. Roufin*  
*Jean ASB*  
*P.O. RUFIN*  
*Jean ASB*  
*H. G.*  
*P.O. S. LENOEL*